

Séance ordinaire du 10 septembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10092024D07

Objet : Foncier – Acquisition d’une emprise de la parcelle AH 42 (Saint-André)

Date de la convocation et de l’affichage : 4 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Jean-Jacques BAZIN
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD		X		Serge GUILLEMAT
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D07-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Les travaux de sécurisation de l'arrêt de bus et d'aménagement de l'entrée du hameau vont consister en :

- La création d'une écluse asymétrique avec un régime de priorité qui permettra de sécuriser l'arrêt de transport scolaire et d'éviter le dépassement du car à l'arrêt ;
- La pose d'un abri voyageur ;
- La création d'un plateau ralentisseur sur la route départementale n°12 (route d'Apremont) qui permettra de faire ralentir les véhicules qui entrent dans le hameau ;
- La création d'un cheminement piéton sécurisé depuis le centre du hameau vers l'arrêt de transport scolaire ;

Afin de sécuriser et d'aménager l'arrêt de transport scolaire sur la route d'Apremont, l'acquisition d'une emprise foncière est indispensable pour bénéficier d'une largeur suffisante. Dans cette optique, un accord a pu être trouvé avec le propriétaire de la parcelle cadastrée AH n°42, attenante à l'arrêt existant, pour l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 2.5 ml de largeur, parallèle à la route départementale n°12.



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D07-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024